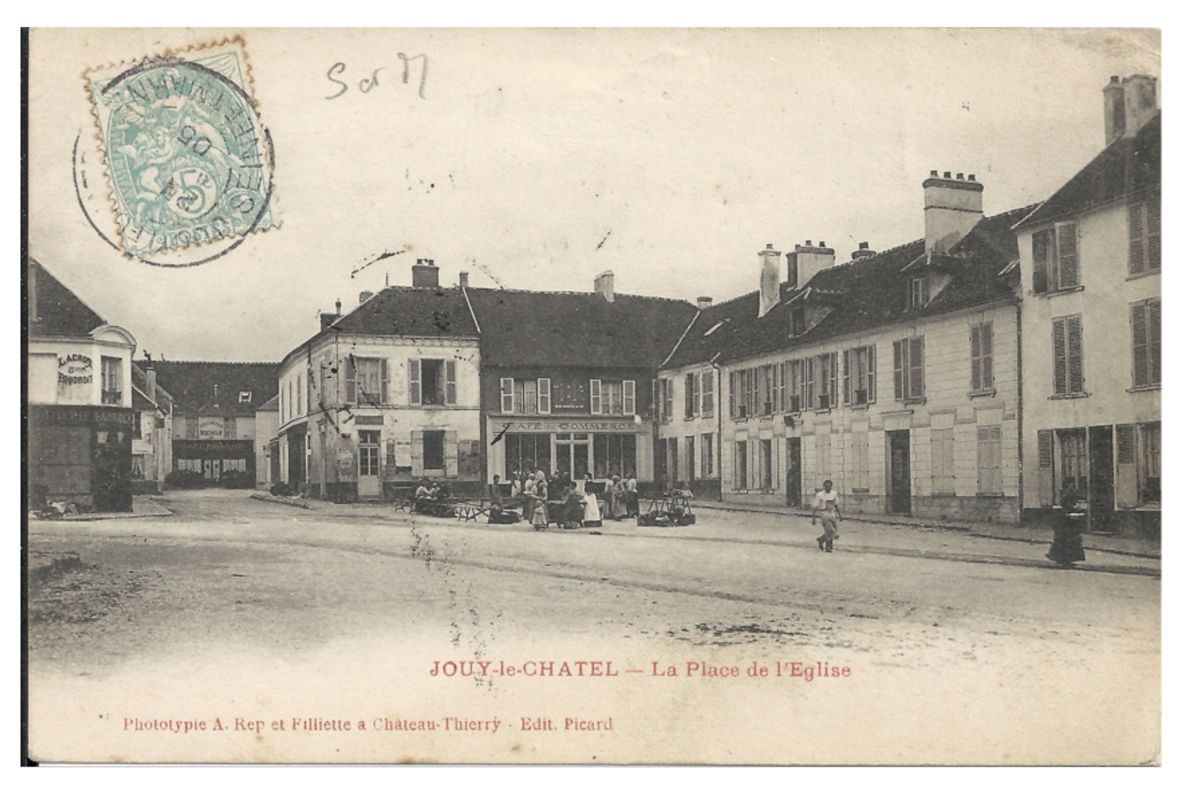


L'info jovicienne

Bulletin municipal n°1





Rédaction : Commission communication
Maquette : M. Parizy

Le mot du Maire

Chères Joviciennes, Chers Joviciens,

Avant tout, je tiens à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous m'avez accordée lors des dernières élections municipales. C'est avec une grande gratitude que je commence ce mandat. Mon équipe est composée de personnes enthousiastes, dynamiques avec de vraies valeurs et une envie certaine d'oeuvrer pour le bien de notre commune.

Elus au premier tour, mon équipe et moi-même n'avons pu prendre nos fonctions que le 28 mai à cause du confinement général qui a plongé notre pays dans un état léthargique pendant plusieurs semaines.

J'ai profité de ces quelques mois de calme imposés par le confinement, pour continuer ma formation en ligne grâce à des organismes habilités à former les élus.

Avec le déconfinement, la vie a peu à peu repris son cours mais dans des conditions particulières, le virus étant toujours présent.
Très rapidement, mon équipe a procédé à la distribution de la seconde dotation de masques du département.

Nous avons aussi dû prendre des décisions, notamment celle d'annuler les festivités du 14 juillet afin de préserver la santé de tous.
Néanmoins, nous avons choisi de célébrer la commémoration de la libération de Jouy ; les festivités se déroulant en extérieur, mais aussi d'organiser le forum des associations.
Nous travaillons actuellement sur une nouvelle organisation des festivités en gardant toujours à l'esprit votre sécurité.

J'ai souhaité dans un premier temps réorganiser la mairie : elle est dorénavant ouverte tous les jours matin et après-midi.
Par ailleurs, nous avons revu la gestion du numérique qui était quasi inexistante et montrait de gros soucis de sécurité, ainsi que



la gestion des outils de communication qui était totalement chaotique.
De même, pour limiter l'utilisation du papier et inscrire notre commune dans une démarche écoresponsable, les secrétaires de mairie travaillent actuellement sur la dématérialisation de nombreux documents.

Dès mon installation, j'ai contacté le bureau d'étude qui travaille sur notre PLU (le CDHU). Ce dernier n'ayant pas été, auparavant, relancé officiellement, j'ai fait le nécessaire pour que notre PLU soit enfin validé.

Je souhaite aussi relancer notre commerce local ; nous sommes dans une région riche de producteurs locaux qui méritent d'être aidés et mis en avant.

Mon équipe et moi-même travaillons sur de nombreux projets que nous avons listés et qui seront progressivement réalisés durant ce mandat.

Ce début de mandat a été intensif pour mon équipe que je souhaite ici remercier pour son dévouement à la cause de notre commune.

Stéphane BACHELET

Elections et commissions

Les élections de mars 2020

Les élections de mars 2020

Le conseil municipal a été élu le 15 mars dernier avec un taux de participation de 64%.
La liste « Pour un village solidaire tourné vers l'avenir » a remporté 71,5 % des voix.

Lors du conseil municipal d'installation du 28 mai, M. Stéphane BACHELET a été élu Maire. Mme Patricia Souleyreau, M. Alain Lenoir, Mme Karine Parizy, M. Vincent Thibault et Mme Isabelle Leclerc ont été élus aux postes d'adjoints.

Les commissions, à quoi ça sert ?

Les commissions sont chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles donnent un avis sur les affaires qui relèvent de leur compétence. Les élus membres des commissions y discutent et proposent des solutions qui seront ensuite soumises au conseil municipal.

Les commissions de notre commune ont été mises en place lors des conseils municipaux du 2 et du 15 juin 2020.

RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Stéphane **BACHELET**
Patricia **SOULEYREAU**

APPELS D'OFFRES COMMUNAL

Président : Stéphane **BACHELET**
Titulaires : Patricia **SOULEYREAU**, Isabelle **LECLERC**
Suppléants : Alain **LENOIR**, Corinne **REVEL**, Elisabeth **CAFFIN**

APPELS D'OFFRES ASSAINISSEMENT

Président : Stéphane **BACHELET**
Titulaires : Patricia **SOULEYREAU**, Vincent **THIBAULT**
Suppléants : Alain **LENOIR**, Thierry **MASSON**, Elisabeth **CAFFIN**

IMPÔTS DIRECTS

Titulaires :
Patricia **SOULEYREAU**, Lionel **DUBOIS**, Alain **LENOIR**, Emmanuel **LECLERC**, Christophe **PARIZY,** Patrick **MASSON**, Clément **BRARD**, Eric **ROCHE**, Elisabeth **CAFFIN**, Jean-Michel **QUIGNOT**, Thierry **MASSON**, Michel **ROINEAUX**

Suppléants :
Luc **PETÉ**, Hubert **BATIER**, Eddy **BACHELET**, Vincent **D'HONDT**, Corinne **REVEL**, Jean-Paul **FLORIN**, Miguelle **SABAS**, Bernard **IVONNET**,

FINANCES

Président : Patricia **SOULEYREAU**
Isabelle **LECLERC**, Alain **LENOIR**, Miguelle **SABAS,**
Laurie **SOULEYREAU**, Elisabeth **CAFFIN**

COMMUNICATION

Président : Karine **PARIZY**
Josiane **DUPUIS**, Miguelle **SABAS**, Corinne **REVEL**,
Jeff **JIMENEZ**, Eloïse **PREUDHOMME**

TRAVAUX ET VOIRIE

Président : Alain **LENOIR**
Vincent **THIBAULT**, Thierry **MASSON**, Luc **PETÉ**, Eddy **BACHELET**, Clément **BRARD**

URBANISME ET PATRIMOINE

Présidente : Isabelle **LECLERC**
Vincent **THIBAULT**, Alain **LENOIR**, Christophe **PARIZY**, **BRARD**, Jean-Jacques **LOZE**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX PLUVIALES

Président : Vincent **THIBAULT**
Alain **LENOIR**, Thierry **MASSON**, Luc **PETÉ**, Christophe **PARIZY**, Eddy **BACHELET**

RU DE LA VISANDRE ET RU DE RÉVEILLON

Titulaires : Luc **PETÉ**, Michel **ROISNEAUX**
Suppléant : Vincent **THIBAULT**

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Présidente : Karine **PARIZY**
Patricia **SOULEYREAU**, Laurie **SOULEYREAU**, Corinne **REVEL,** Josiane **DUPUIS,** Eloïse **PREUDHOMME**

FÊTES, CÉRÉMONIES, ASSOCIATIONS, RELATION COMMERÇANTS

Présidente : Karine **PARIZY**
Josiane **DUPUIS**, Corinne **REVEL**, Jeff **JIMENEZ**, Miguelle **SABAS**, Eddy **BACHELET**
- Invités : Bernard **IVONNET,** Monique **HOUPPIN**

Nos agents au service de la commune

Nos agents administratifs

On les appelle souvent « les secrétaires ». Sans elles, la mairie ne pourrait pas fonctionner. Elles ont en charge toute la partie administrative de la collectivité et font le lien entre l'administration et les élus.
Depuis le mois de juillet, Johana CHEVALLEY est chargée de l'accueil du public et du secrétariat. Céline BACHELET, est en charge du pôle enfance et sociétal, Claire LEDOUX du service urbanisme et Karine DEBROISE du service comptabilité.

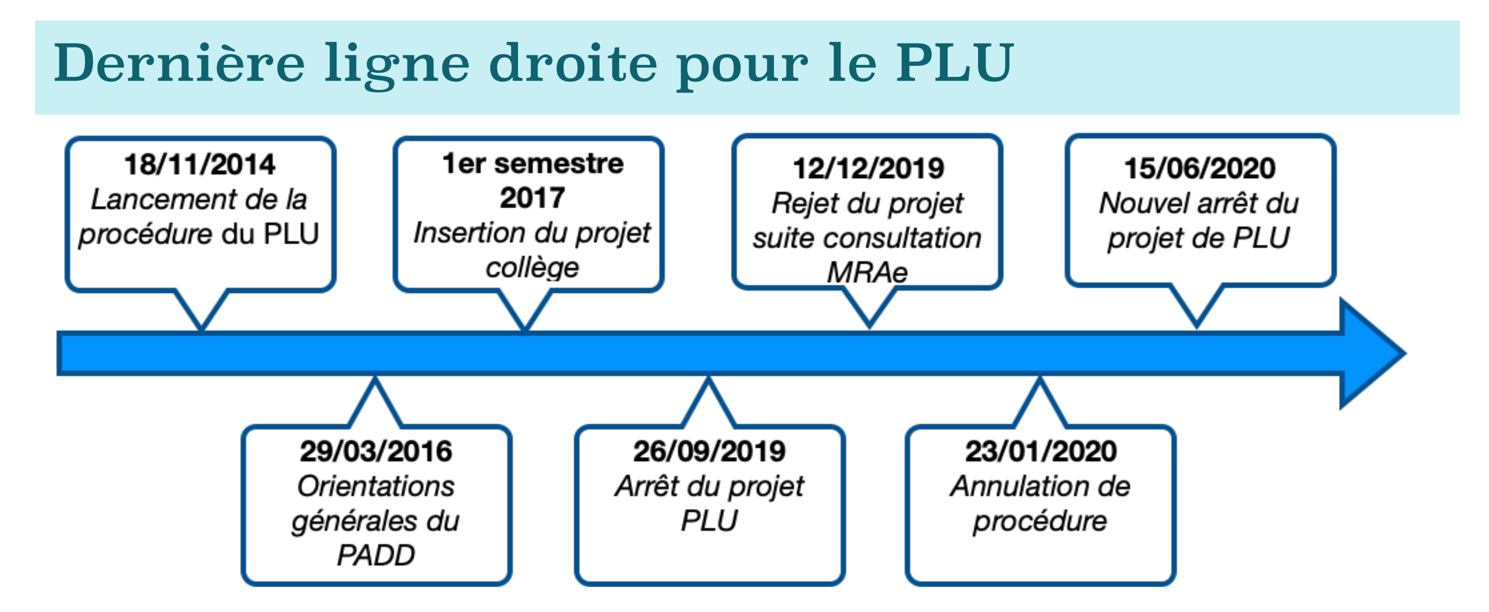
Nos agents techniques des écoles

Plus communément appelées « les filles des écoles », Véronique, Annick, Ludivine, Sabine, Marie et Delphine assurent le bon fonctionnement de la cantine et du périscolaire, aident les maitresses des classes de la maternelle et se chargent du ménage des locaux occupés par les enfants.

Nos agents techniques

Les « gars du techniques » (Stéphane, Franck, Thierry et Anthony) ont en charge les nombreux travaux qui sont à réaliser dans une commune ; du marquage au sol de nos rues en passant par le montage du mobilier reçu pour les locaux communaux, sans oublier le nettoyage des trottoirs…, l'étendue de leur charge est vaste.

Dernière ligne droite pour le PLU



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrive à son terme. En effet, le projet a été validé en conseil municipal le 15 juin 2020. Au cours des 3 mois qui ont suivis, le dossier du PLU a été transmis au Personnes Publiques Associées afin de nous donner leur avis officiel sur notre projet. Ces avis sont joints au dossier du PLU lors de l'enquête publique actuellement en cours.

L'autorité environnementale (MRAe) fait partie des Personnes Publiques Associées consultées sur le projet de PLU. Cette dernière a notamment soumis notre projet à une étude complémentaire (évaluation environnementale) consistant à démontrer les incidences positives ou négatives du document d'urbanisme sur l'environnement. Cette étude a été intégrée dans le rapport de présentation du PLU.

En parallèle notre projet a été présenté à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) afin que cette dernière se prononce sur l'impact de notre projet au droit des espaces agricoles et naturels. Pour rappel, le PLU doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Ce dernier limite la consommation d'espaces à 5% maximum des espaces urbanisés de la commune.

La consultation des Personnes Publiques Associées étant terminée, l'enquête publique sur le projet de PLU est en cours. Le dossier de PLU ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées sont mis à disposition du public. Les dates ainsi que les moyens de communication pour vous adresser au commissaire enquêteur (jours de permanences, courriel, adresse postale…) sont disponibles sur le site de la mairie.

Une fois l'enquête publique achevée, la commission urbanisme analysera les avis des Personnes Publiques Associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur. Le PLU pourra alors être modifié « à la marge » en prenant compte de certaines remarques sans toutefois remettre en cause l'économie générale du document. Le projet sera ensuite approuvé en conseil municipal puis transmis au contrôle de légalité (services de l'Etat) pour vérification (vice de procédure, vice de forme) avec un délai de réponse d'un mois maximum. Une fois ce délai écoulé, le PLU devient opposable et s'applique sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès au document d'urbanisme, le PLU approuvé sera publié sur le Géoportail de l'urbanisme. Ainsi, toute personne pourra consulter les différentes pièces du PLU mais aussi se renseigner, par exemple, sur la constructibilité de leurs parcelles.

Réalisations

Limitation de la vitesse



Dans le bourg et les hameaux, des « zones 30 » ont été mises en place.
Ainsi, pour assurer la sécurité des administrés et des enfants de la commune, la rue des fossés et l'hypercentre sont limités à 30 km/h. Il en est de même dans certains hameaux comme au Petit Paris. Les panneaux de signalisations seront prochainement installés.

Révision de la circulation aux abords de l'école

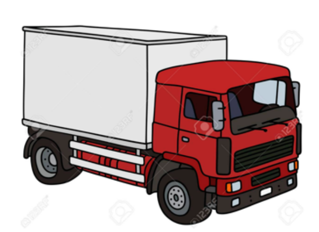


Lors de l'entrée et de la sortie des classes, véhicules et enfants se croisaient mettant en danger ces derniers. Dans le but de sécuriser l'abord de l'école, la circulation a été entièrement revue en suivant les conseils avisés de l'ARD (Agence Routière Départementale) et de la Gendarmerie nationale.
Le parking qui se trouve au pied du château d'eau est désormais réservé aux riverains.
Aux heures d'entrée et de sortie de l'école, (8h15/8h45 * 11h30/11h45. * 13h15/13h45 * 16h30/16h45) il est interdit de se rendre en voiture devant l'école. Le parking qui s'y trouve est réservé aux enseignants et personnel de l'école.

En dehors des heures scolaires, ce parking peut être utilisé par les personnes qui se rendent à la salle des fêtes pour les activités sportives.

Le dépose minute est actif aux mêmes horaires (entrées et sorties de l'école). Nous comptons sur votre civisme pour ne pas y stationner ; cela bloquerait l'accès à l'école, à la cantine et à la salle des fêtes.

Circulation des poids lourds



Cet été un arrêté a été pris afin d'interdire la circulation des poids lourds dans la rue Claude Gautier et la rue de Provins. En effet, lors de leurs nombreux passages, les vibrations avaient pour effet de faire trembler les habitations, voire même de les fissurer.

Matérialisation de place de stationnement

De nombreuses places de stationnements, ainsi qu'une place pour les personnes à mobilité réduite ont été matérialisées notamment aux abords de la place de l'église et dans la rue Claude Gautier.
D'autres places vont prochainement voir le jour rue de la Ferté et rue de Paris.



Installation de filets sur le clocher de l'église



Les trop nombreux pigeons et choucas présents sur le toit de notre église endommagent le clocher. En effet, les pigeons y nichent et leurs fientes abîment la structure en bois de l'édifice. Après plusieurs réunions avec M. Leynet, la mairie a eu l'autorisation de la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles) pour poser des filets de protection au niveau des abats-sons afin d'empêcher les pigeons d'y entrer. La période de couvaison étant terminée et les petits partis, ils ont été installés fin septembre.

Travaux à venir

La Station d'Épuration



L'équipe de la commission « assainissement collectif et eaux pluviales » travaille actuellement d'arrache-pied sur le dossier avec SETEC HYDRATEC (notre assistant maitre d'ouvrage) et ARTELIA (notre maitre d'œuvre) .
L'étude d'avant-projet sera finie début 2021. Les travaux, quant à eux, devraient commencer en juin 2021.

Collège et gymnase

Le comité du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) s'est réuni début septembre pour installer les délégués, élire son président ainsi que les membre du bureau. Les représentants de notre commune au SIVOS sont Karine PARIZY (déléguée titulaire) et Jeff JIMENEZ (délégué suppléant).

Mais au fait, le SIVOS c'est quoi ?
Le SIVOS a été créé en 1969 pour le fonctionnement des collèges de Provins.
En 1986, dans le cadre de la décentralisation scolaire, le Département devient responsable de la construction, de l'extension et des grosses réparations de l'équipement et du fonctionnement des collèges.
Le SIVOS attribue des dotations au 3 collèges de Provins. Il assure également les charges inhérentes au fonctionnement des installations sportives dont il est propriétaire.

Quel rapport entre le SIVOS et le futur collège ?
Le SIVOS a été sollicité pour la construction du gymnase sur notre commune. Ce futur gymnase sera utilisé par les collégiens mais aussi pour les associations et clubs sportifs locaux.
L'acquisition du terrain par le SIVOS est actuellement en cours.

Pourquoi la construction du collège n'a-t-elle pas encore commencée ?
Outre le fait qu'il a fallu inclure le projet du collège dans le PLU (Voir l'article sur le PLU), la construction d'un tel bâtiment ne se fait pas en un claquement de doigts. En amont, la commune à la charge de faire installer tous les

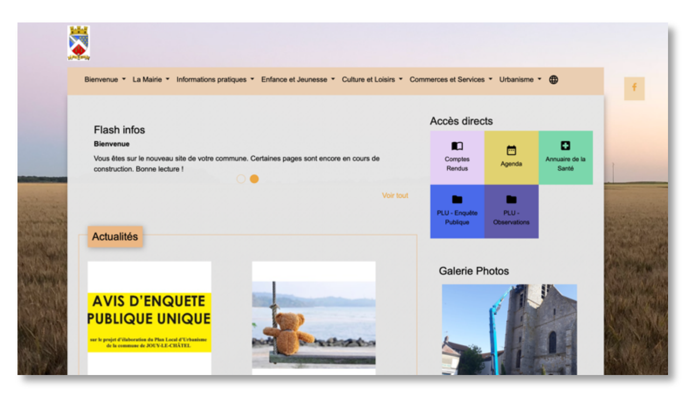
raccordements (eau, électricité, cuivre et fibre pour la communication, eaux pluviales et eaux usées).

Il faut ensuite lancer un marché pour nommer les architectes (un pour le collège et un pour le gymnase). Les différents acteurs de la construction pourront alors entrer en jeu.
A l'heure actuelle, au regard de l'avancement du dossier, nous pouvons envisager une fin de travaux en septembre 2024. Le gymnase devrait être terminé avant.



Communication

Le site de la commune



Un nouveau site, plus moderne et convivial, est en ligne à l'adresse suivantes :`
https://jouylechatel.fr

Vous y trouverez de nombreuses informations concernant votre commune, les formalités administratives, l'annuaire des associations, des commerçants…

Le site de la commune



Si vous êtes connectés, des informations régulières sont diffusées sur le compte Facebook nommé « *Stéphane BACHELET - Jouy le Châtel* ».
La page étant publique, il n'est pas nécessaire de créer un compte Facebook pour y accéder.

Le Bulletin Municipal

Vous avez en main votre nouveau Bulletin Municipal renommé « L'info Jovicienne ».
Nous avons opté pour un nouveau format et une présentation plus ludique afin qu'il soit lisible par tous.

Il devrait paraitre environ tous les 4 mois.
Nous espérons qu'il vous apportera satisfaction.



Rappels des bons usages

Pour bien vivre ensemble, chacun de nous se doit de respecter certaines règles. Parfois contraignantes, elles sont pourtant indispensables pour une vie collective sereine. Comme « *La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres* », nous nous devions de rappeler les bons usages.

Les nuisances sonores



La qualité de notre cadre de vie est intimement liée à notre environnement sonore. Dans une commune rurale comme la nôtre, il y a forcément des bruits provenant d'outils de jardinage ou de bricolage. Cependant, en Seine-et-Marne, l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2019 autorise les activités bruyantes des particuliers uniquement aux horaires suivants :

- De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi ;
- De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi ;
- De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Les déjections canines



Nos « toutous » adorés ne peuvent poser leurs déjections où bon leur semble. La loi prévoit qu'elles ne peuvent se trouver que dans les caniveaux, à l'exception des parties se trouvant au niveau des passages piétons. En dehors de ce cas précis, les excréments sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux pour enfants...

En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 €).

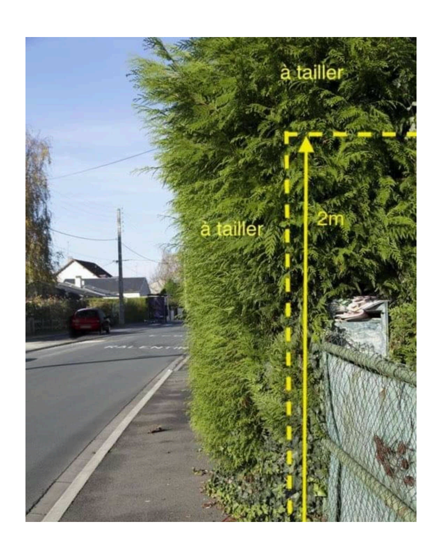
Tous les propriétaires de chiens sont donc priés de procéder au ramassage des crottes de leur ami à 4 pattes.

Le brûlage des déchets verts



Nous vous rappelons que selon la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre.
En effet, le brûlage de ces déchets peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit aussi à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Enfin, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes (gaz et particules).
Le non-respect de cette interdiction peut engendrer une contravention de 450 euros (article 131-13 du nouveau code pénal).
Pour l'évacuation de vos déchets verts pensez à la déchèterie.
Pour plus d'informations :
https://www.smetom-geeode.fr

Règles pour la taille de vos haies



Enfance et petite enfance

Les assistances maternelles

Titulaires d'un agrément délivré par la PMI pour une durée de 5 ans renouvelables, les assistantes maternelles accueillent les jeunes enfants à leur domicile.
Pour les contacter et avoir plus de renseignements, leurs coordonnées sont disponibles sur le site de la mairie dans l'onglet ***Enfance et Jeunesse / Petite enfance.***

La mission locale

La mission locale est un service dédié aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'insérer dans la vie d'adulte.
Ce service propose un accompagnement personnalisé pour aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle et sociale. Ils peuvent ainsi bénéficier d'aides et de conseils pour les guider dans leurs parcours.

Mission Locale du Provinois
1 cour des Bénédictins
77160 PROVINS
Tel : 01 60 67 04 50
Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 (sauf le jeudi matin) et de 14H00 à 17H00.

Remise des cadeaux aux CM2

Fin juin, a eu lieu dans la cour de l'école, la traditionnelle remise de cadeaux aux CM2 qui passent en 6ème. En présence d'une secrétaire de mairie, de la directrice de l'école, de leur enseignante et des parents, le Maire a remis a chaque futur collégien un paquet contenant un classeur, une calculatrice, un stylo. Ils ont aussi reçu une trousse « spéciale Covid ». Cousues par leur enseignante, Mme PARIZY, elles ont été garnies par la mairie d'un masque, d'un gel hydroalcoolique et d'un flacon de savon liquide.

Le périscolaire

Une petite collation est désormais offerte le matin aux enfants qui n'ont pas le temps de déjeuner à la maison afin qu'ils n'aillent pas à l'école le ventre vide.

Un nouveau prestataire à la cantine

A tâaaable !!



Avec « API », gardez la Banane !
Grand coup de balai sur le passé, bonjour la nouveauté ! Cette année, c'est la société « API » qui a été retenue pour la livraison des repas afin de mêler alimentation équilibrée, repas savoureux et sensibilisation à l'écologie.

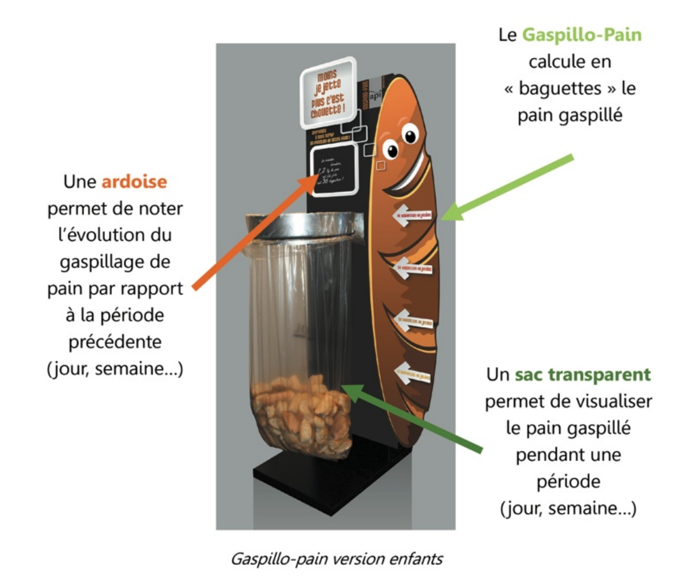
Adieu « Plastique »…



Les plats sont désormais dans des contenants en inox.
La saveur des aliments est ainsi préservée et cela génère moins de déchets nuisibles à l'environnement.

La sensibilisation au gâchis … c'est pas d' la tarte !

Pour sensibiliser les jeunes au gâchis de nourriture, un « gaspillo-pain » sera à disposition à la cantine pendant 2 semaines ; il permettra aux enfants de voir ce qu'ils jettent comme pain.
Cela sera pesé et converti en baguettes « gâchées ». Pas question pour autant de le mettre à la poubelle ; les restes seront donnés à un agriculteur pour ses animaux.



Gaspillo-pain version enfants

Le plaisir de la nourriture.

En concertation avec des auxiliaires puéricultrices, des assiettes compartimentées ont été achetées. Les enfants ont donc l'ensemble de leur repas servi en une fois. Ils mangent ce qu'ils veulent et dans le sens qu'ils veulent. Ici, pas question de frustrer ; apprendre à manger, c'est commencer par se faire plaisir.



Différentes modalités de repas.

Le repas ordinaire.

Le repas sans viande. Il permet à tout enfant, végétarien ou de n'importe quelle confession religieuse, de profiter d'un repas équilibré avec tous les apports nécessaires en protéines. La viande est remplacée par du poisson, des œufs ou une recette à base de fromage.

Un repas végétarien, maintenant obligatoire, est servi à tous les enfants une fois par semaine.

Plaisir partagé avec les copains, moment convivial avec le personnel.

Après la notion de plaisir culinaire, il y a aussi celle de partager son repas avec les copains. Les 4 ATSEM déjeunent désormais avec les enfants pour plus de calme et d'aide à table, pendant que Véronique et Annick préparent les bons petits plats.

Avant la cantine… après la cantine…

Pour les plus sportifs, une jeune recrue est arrivée depuis début octobre pour animer la cour de récréation lors du temps de cantine. Quelques calories en moins, ça fait du bien !



Les tarifs

Cette année, pour plus d'équité, les tarifs des repas ont été établis en fonction des revenus. Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de la mairie, onglet **Enfance et jeunesse / cantine**.



La maison des services



Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit…

Notre commune a la chance d'en avoir une située dans votre bureau de Poste.
En effet, ce dernier s'est modernisé il y a quelques mois afin de diversifier son offre.
En parallèle des démarches classiques déjà réalisées (vente de timbres, dépôt et retrait de colis, opérations bancaires, vente de téléphonie mobile/box internet…), la Poste propose désormais « **une Maison de services au public » (MSAP**).

La maison de services au public située dans votre bureau de Poste Jovicien est un guichet polyvalent de proximité. Elle est tenue par des postiers chargés d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics ayant passé un partenariat avec La Poste (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, GRDF, centre national des impôts, CNAV…).

Le Bureau de poste de Jouy le Châtel devient un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation. Le bureau dispose d'un îlot de services au public avec un accès à des services numériques.

Les habitants peuvent s'ils le souhaitent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, en lien avec les opérateurs de services publics «esssentiels » comme pour :

• les démarches préalables au renouvellement d'une carte d'identité, d'un passeport, d'un permis de conduire, d'une carte grise via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)…

• les déclarations d'impôts, le changement du taux de prélèvement à la source, le paiement en ligne des taxes…

• la consultation de votre espace personnel des services publics ou Contact par mail (possibilité de téléconférence avec la CAF)…

• l'inscription à Pôle emploi et l'actualisation mensuelle…

• la consultation du site www.service-public.fr

Et bien d'autres démarches… N'hésitez pas à vous y rendre : le personnel aura plaisir à vous renseigner.

Ouverture :
Lundi et Vendredi : 9h - 12h & 14h 17h
Mardi, Mercredi, jeudi et samedi : 9h - 12h

Adresse :
1 rue Claude Gautier
77970 Jouy-le-Châtel

Contact :
msap.jouy-le-chatel@laposte.fr



Les aides

Le Centre Communal d'Action Sociale



Vous avez besoin d'une information (dépendance, handicap, logement, enfance…), d'un conseil ? Vous avez une difficulté financière passagère ? Vous avez besoin d'être orienté dans des démarches administratives ?

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Jouy-le-Chatel peut peut-être vous aider !

Il peut intervenir auprès :
* Des personnes en difficulté âgées de plus de 18 ans, vivant seul ou en famille.
* Des personnes en situation de dépendance (âgées ou en situation de handicap).

En toute confidentialité, le CCAS accueille, informe et oriente les Joviciens en fonction des demandes à caractère social et essaye d'apporter une réponse à leurs besoins.

Il peut par exemple :

* Vous mettre en relation avec les instances compétentes du département (Pôle Autonomie Territorial, Maison Départementale des Solidarités, MDPH, PMI…).
* Vous aider à réaliser une démarche administrative.
* Vous aidez financièrement de manière exceptionnelle ou vous orienter vers une épicerie sociale de secteur.

Pour contacter le CCAS :
Tel : 01.64.01.34.34
ccas.jlc@orange.fr

Le Pôle Autonomie Territorial



« Le Département souhaite harmoniser ses politiques en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et en faveur des personnes en situation de handicap.

Afin de favoriser l'accompagnement des personnes en situation de handicap et les personnes de plus de 60 ans, le Département a créé les Pôles Autonomie Territoriaux début 2018.

Les Pôles Autonomie Territoriaux sont des guichets d'accueil de proximité d'information, de conseil et d'orientation. »

Pour contacter le PAT du secteur :
du lundi au vendredi
9h - 12 & 13h30 -17h30
route des Grattons à Provins
Tel. 01 60 58 00 95
Mel : accueil@pat-provins.fr



La page des associations

Nos associations, qui contribuent au maintien et au renforcement du lien social, vous proposent de nombreuses activités. N'hésitez pas à les contacter pour avoir plus de renseignements.

L'association à la Une

Enchant'vent



L'association est née en 2017. Elle propose des ateliers musicaux, animés par Aline. Ces ateliers sont destinés aux enfants (musiciens ou non) afin de leur faire découvrir la musique de façon ludique. Ces ateliers se déroulent le samedi matin de 9h30 à 12h00 par groupe d'âges.
Pour plus d'informations :
https://enchantvent.wixsite.com/accueil
enchantvent@gmail.com

Amicale des Sapeurs Pompiers
Mise en valeur du travail des équipes du centre d'incendie et de secours
Contact : 01 60 58 60 46

ASAJ
Gymnastique
Contact : cecilerichard@gmx.fr

Association Equestre Jovicienne
Soutien logistique pour les cavaliers du poney club des écuries de Jouy
Contact : 06 45 06 95 68

Association LIAH
Soutien à ceux qui ont perdu un être cher
Contact : 06 12 32 55 69

Club de l'amitié des Joviciens
Travaux manuels, jeux de cartes et de société, marche à pied…
Contact : 01 64 60 62 08

Diam's
Twirling bâton et danse
Contact : 06 47 03 02 24

Entente Sportive Jouy Yvron
Football
Contact : 01 64 00 95 54

Jouy Loisirs
Animations : culture, sports, jeux, expositions…
Contact : 01 64 01 50 31

JSP - Jeunes Sapeurs Pompiers
Apprentissage du métier de pompier
Contact : 06 15 36 67 12

Pique et pique et bouts d'tissus
Couture et travaux d'aiguilles
Contact : 06 99 33 87 34

FNACA
Anciens combattants
Contact : Mme TARAMARCAZ
(prendre contact avec la Mairie)

Nos commerces et artisans

Au délices de Jouy ***Boulangerie - Pâtisserie*** 13 places de l'Eglise 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.55.65	**L'Aveyronnais** ***Tabac - Presse*** Place de l'Eglise 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.00.36.54
Sitis Market 8 place de l'Eglise 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.55.31	**Fernanda Coiffure** 4, rue de Paris 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.50.44
La petite beauté ***Salon d'esthétique*** 4 rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 06.51.07.05.59	**Auto école Plan B** 2, rue de Paris 77970 Jouy-le-Châtel 01.75.87.01.39
Orpi Immobilier 7, place de l'Eglise 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.00.31.56	**ADPC** ***Plomberie - Chauffage*** 14, place de l'église 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.00.68.01
Aux gars de la route ***Restaurant*** 2 les Chapelles` 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.58.28	**Estelle Leclerc** ***Fleuriste*** 22 route de Nangis 77970 Jouy-le-Châtel 06.22.98.30.90
Cyrielle Papillon ***Photographe*** 77970 Jouy-le-Châtel papillonphotographe@gmail.com	**BRARD Maçonnerie** 22 route de Nangis 77970 Jouy-le-Châtel 07.78.26.32.19
Les paniers de Flo ***Livraison à domicile de Viande de volaille*** 3 Villars les demoiselles 77970 Jouy-le-Châtel contact@lespaniersdeflo.fr	**MRCI** ***Maçonnerie, Rénovation, Couverture, intérieur*** 1 bis rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 06.89.82.97.09
EARL de Lugin ***Les canards gras de Jouy*** 12, rue des fermes Fontaine Pépin 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.42.55.42	**CCTR77** ***Adoucisseurs d'eau*** 20, rue des Lombards 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.46.53
Dejardin Franck ***Travaux de peinture et vitrerie*** 5, hameau de Bézion 77970 Jouy-le-Châtel 06.80.15.39.37	**Poney Club des Ecuries de Jouy** 38, rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 06.73.39.56.76
Conseiller Optimhome Immobilier 20 rue des Lombards 77970 Jouy-le-Châtel 06.66.10.86.72	**Taxi Nathalie Sebagh** ***Taxi*** 33, rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 06.64.84.75.30

Nataldebor Transport ***Transport de personnes par VTC*** 33 rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 06.69.69.12.62	**ABCF Comptabilité** ***Comptabilité et Gestion*** 1 Villebourguignon 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.50.28
C77 ***Vente et pose de clôture*** 5 rue de Cormomble 77970 Jouy-le-Châtel 06.32.39.28.76	**La ferme des Orbies** *Vente à la ferme* 1, chemin des hautes Orbies 77970 Jouy-le-Châtel 06.43.32.86.23

Annuaire de la santé



Anne-Marie G Philippot
Orthophonistes / Phoniatres

4, rue de la Guillotte
77970 Jouy-le-Châtel
+33 6 51 58 48 19

Orthophoniste



Dr Isabelle BARBAT-AYRAULT
Médecins généralistes

5 bis rue de Paris
77970 Jouy-le-Châtel
+33 1 64 01 51 02

Médecin généraliste



Julien Alexanian Ostéopathe
Ostéopathes / Chiropracteurs / Réflexologues

Place di 19 mars 1962
77970 Jouy-le-Châtel
+33 6 12 93 19 17

Ostéopathe



Pharmacie CHAPUIS
Pharmacies

2, rue Claude Gautier
77970 Jouy-le-Châtel
+33 1 64 01 50 12

Pharmacie et Parapharmacie, produits vétérinaires



Dr François-Yves LEGET
Médecins généralistes

5 bis rue de Paris
77970 Jouy-le-Châtel
+33 1 64 01 51 02

Médecin généraliste



Infirmier
Infirmiers / Auxiliaires de vie

12 rue de Provins
77970 Jouy-le-Châtel
+33 6 07 59 80 10

Infirmier



Marie et Elsa LANTENOIS
Masseurs-kinésithérapeutes / Rééducation

7, rue du moulin
77970 Jouy-le-Châtel
+33 6 25 58 68 73

Kinésithérapeuthe

Pour avoir les coordonnées de tous nos commerçants, artisans, professionnels de la santé, n'hésitez pas à consulter le site de la commune : https://jouylechatel.fr

Un peu d'histoire



L'église Saint Aubin
Depuis le 28 avril 1926 elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Pourquoi l'église est-elle toujours au centre du village ?
Cela remonte au Moyen Age, après l'An Mil. A cette époque, la religion chrétienne a pris une grande importance. L'église est au cœur de la société médiévale mais aussi au centre du village, de son terroir.

De quand date notre église ?
Jouy-le-Châtel (Joiacum) est un ancien bourg fortifié, dont il reste quelques traces d'une enceinte que rappelle la rue des fossés. Du temps des comtes de Champagne (XIIème et XIIème siècle), Jouy est le chef-lieu d'une châtellenie. Non loin de là, s'élevait la grande abbaye cistercienne de Jouy. Au cœur du village, il existait très certainement une église dédiée à Saint Aubin, possession du chapitre de la cathédrale de Reims depuis le XIème siècle. Notre Église actuelle n'est pas une si vieille Dame que cela. Elle date presque entièrement du XVIème siècle.

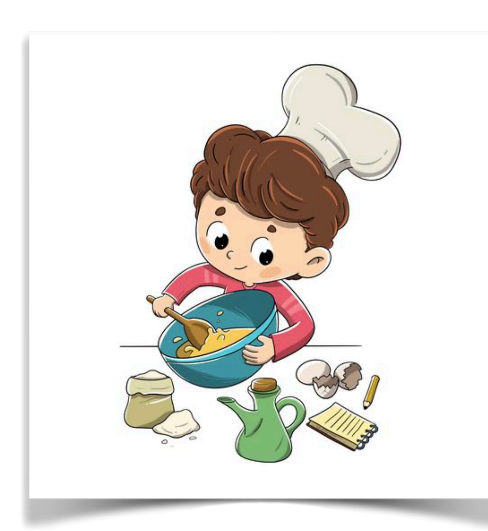
Architecture
L'église est bâtie en pierre de grès.
Vue de l'extérieur, elle est représentative de l'architecture locale de par ses matériaux et la morphologie de son clocher ; l'imposante toiture semble écraser l'édifice et le grès lui donne un air plutôt austère.
A l'intérieur, l'influence champenoise est bien présente : il n'y a ni transept ni chapelles latérales et les deux bas-côtés, d'une hauteur presque égale à celle de la nef et du chœur, laissent entrer la lumière. Les piliers et les chapiteaux sont simples mais élégants.

Modifications successives
De nombreux travaux réalisés au cours des siècles ont modifié son aspect primitif.
Le bâtiment actuel comprend une nef et deux bas-côtés, coiffés par un même toit à rupture de pente.
Le chœur, à trois pans, présente des grandes ouvertures de style roman.
Les imposants contreforts ainsi que la hauteur limitée du clocher (lui aussi consolidé par de puissants contreforts), donnent un aspect général massif.
Les fenêtres du chœur sont de style roman tandis que celles des bas-côtés sont de style ogival.



Recettes, trucs et astuces

Une recette rapide et délicieuse



Ingrédients et ustensiles :

- 2 magrets de canard
- 2 tranches de foie gras
- Du fil alimentaire
- Sel et poivre

Mettre le foie gras entre les deux magrets et ficeler comme un rôti. Saler et poivrer.
Ne pas rajouter de matière grasse.

Mettre au four thermostat 7/8 pendant 20 à 25 minutes.

Accompagner de cèpes ou de pommes de terre persillées.

Pour occuper les enfants : recette de la pâte à sel

Rien de plus simple que la recette de la pâte à sel. Mélanger 2 verres de farine, 1 verre de sel fin et un peu d'eau pour obtenir une pâte homogène qui ne colle pas aux doigts. Avec quelques gouttes de colorant alimentaire, il est possible de la colorer.
Elle se conserve très bien dans une boite hermétique.



Petites astuces

Comment éplucher les oignons sans pleurer ?
Mettre un peu d'eau dans la bouche et la garder pendant que vous épluchez les oignons.

Piqûre de guêpe ou d'abeille ?
Prendre du vert de poireau et frotter sur la piqure jusqu'à apaisement.

Etat Civil



Il se sont dit « OUI » pour le Meilleur et…. le Meilleur



Mylène et Yves

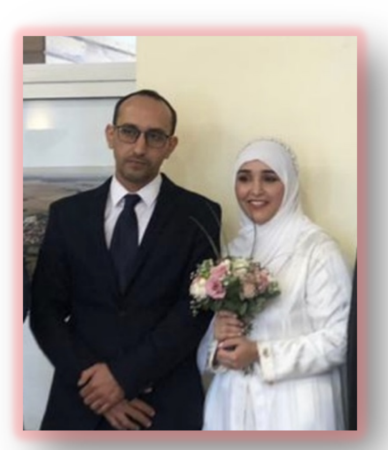


Aline et Vincent

Ni la situation sanitaire actuelle, ni le nombre d'invités limité n'ont pu mettre un frein à leur union.
C'est avec grand plaisir que nous avons pu célébrer ces mariages pour le meilleur.



Cindy et Alexandre



Khadija et Saïd



Marie et Laurent



Rena et Elie



Sylvie et Dominique



Elodie et Cédric

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



Nous sommes heureux de vous annoncer les naissances de :

Cynthia DAS NEVES LOPES
July HERBETTE
Gabriella MARTINELLEI
Naïm CAFFIN
Mila VENEROSY
Iris TOUGUET
Achille BEZANCON

M. Jean-Pierre TEILLET
Mme Germaine GUIDICI née PEPIN
Mme Nicole HAMARD née CAVIGIOLI
M. Gérard BERTRAND
M. Maurice MARTINET
Mme Monique CORCESSIN née DORY

nous ont quittés.

Toutes nos condoléances aux familles.

Pour le prochain numéro…



Et si la prochaine photo de première page était la vôtre ?

`

Envoyez-nous vos photos à mairiejouylechatel@orange.fr
(objet du mail : Bulletin Municipal)

L 'équipe de la commission « Communication » sélectionnera la photo coup de cœur qui paraîtra en première page de la prochaine édition de l'Info Jovicienne.